

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Éditée le 20/08/2026

L'aide au logement réduit le montant de votre loyer. Elle se demande dès l'entrée dans le logement, en ligne, et n'est pas rétroactive.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Bail signé à votre nom
- ☐ Attestation de loyer remplie par le propriétaire
- ☐ RIB à votre nom
- ☐ Numéro de sécurité sociale
- ☐ Pièce d'identité ou titre de séjour
- ☐ Justificatifs de ressources

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur [caf.fr](https://www.caf.fr)

Délai : 1 à 2 mois

Coût : Gratuit

Site officiel: <https://www.caf.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Faites la demande dès la signature du bail : l'aide part du mois de la demande, pas du mois de l'emménagement.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vous accompagne pour la demande et pour contester un trop-perçu réclamé par la CAF.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>